

**COMPTE RENDU N°19**  
**CONFERENCE REGIONALE DU TRAVAIL**  
**& PAYS CORBIERES MINERVOIS**  
**Réunion de la commission ‘Dialogue social territorial’**  
**du 27 novembre 2007 à 14h**

**Membres présents :** Jean Maillet (DRTEFP), Emmanuelle Benson (Pays Corbières Minervois), Paul Artuso (DDTEFP 48), Michèle Aussel (Agefos Pme), Régis Castel (SDITPSA), Robert Rougé (FO union régionale), Marc Adivèze (FO), Patrice Couderc (CFDT), Bertille Genthial (CFDT), Brigitte Navarro (CFDT), Patrice Drucbert (CFTC), Patrick Pacaly (CFTC), Marie-Louise Estrem (CGT), Jean-Paul Ternissa (CGT), Angel Fabris (CFE-CGC), Alain Guilhem (Chambre des métiers de l'Aude / capeb), Luc Waxin (Capeb / UPA), Yves Jolis (CRT, journaliste-animateur / secrétaire de séance).

**Partenaires absents :** Medef, FRB, CGPME

**Lieu :** siège du Pays Corbières Minervois  
Maison Gibert, 24 rue Max Dormoy - Lézignan Corbières

**Date :** 27 novembre 2007 à 14h.

**Objet de la réunion :**

Voir dans quelle mesure, sur quels points et avec quels partenaires il serait possible, dans une démarche de dialogue social, d'élaborer et de mettre en place sur le territoire du Pays Corbières Minervois un plan d'action concerté Emploi - Compétences pour juin 2008.

---

**1 - Rappel des objectifs**

En ouverture de cette réunion, Yves Jolis rappelle que dans le cadre des orientations prises fin 2006 par l'ensemble de ses partenaires, organisations patronales, syndicats de salariés et administrations d'Etat, la Conférence Régionale du Travail a inscrit parmi ses priorités sa volonté de territorialiser le dialogue social au travers d'actions de partenariat avec les structures de développement de territoires qui le souhaiteraient.

Il souligne également que l'objectif de la CRT est de mobiliser son savoir faire, ses réseaux et son expérience pour aider les territoires, dans le respect de leur identité et l'écoute de leurs besoins, à mettre en œuvre des projets concrets en leur apportant entre autre un appui méthodologique et logistique. Il rappelle enfin qu'une démarche en ce sens a été entreprise avec le CBE des Cévennes, et que d'autres suivront notamment avec le pays Pyrénées Méditerranée.

## 2 – Présentation du Pays

Après un tour de table de présentation, Jean Maillet note que la moitié des présents sont issus de la CRT et la moitié de partenaires locaux. Emmanuelle Benson fait alors à l'intention de tous les participants un rapide descriptif du territoire et une présentation de la structure qu'elle anime.

Elle précise entre autres :

Le Pays Corbières- Minervois est très rural. Il existe de forts déséquilibres territoriaux agglomération - zones rurales. Caractéristiques : Taux de chômage important, forte précarité, problèmes de mobilité, faible niveau de qualification.

Les emplois agricoles et agro alimentaires sont importants (représentent 30% des actifs dont 80% de viticulteurs) et le secteur bâtiment stable.

Le territoire est pleine dynamique (la pression démographique dépasse les prévisions de l'INSEE), cela est dû au solde migratoire car la population reste beaucoup plus âgée qu'au niveau régional.

Des projets et volontés de structuration commencent à émerger sur les questions concernant :

- ⇒ **l'éco construction** : étude du marché, réflexion sur un dispositif de formation et travail avec la Capeb sur la constitution de groupements d'artisans pour répondre à la commande publique (accompagnement via Alter'Incub)
- ⇒ **l'économie de services** (public, service à la personne) portée par des communautés de communes plus que par le secteur associatif, avec une problématique d'emplois à temps partiels et des difficultés de gestions ressenties par certaines intercommunalités.

En terme d'activité touristique et saisonnalité des emplois, le travail sur la qualité des emplois et les parcours professionnels reste important et n'a pas réellement été entamé.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire il y a des enjeux fort autour du nouveau lycée polyvalent prévu sur Lézignan.

Premièrement : faire entendre au rectorat la nécessité et la pertinence de cet équipement, car celui-ci refuse de le prendre en compte alors que la collectivité régionale l'a prévu dans son plan de développement des lycées.

Deuxièmement : mettre en place un groupe de travail multi partenarial bien en amont de la création du lycée, afin d'en préparer le contenu pédagogique en lien avec les besoins repérés sur le territoire.

Abordant la structure Pays Corbières Minervois (PCM) elle en précise les missions et moyens qui s'articulent autour d'une triple fonction :

- ❖ Définition de la stratégie territoriale du Pays => au regard des enjeux de développement posés dans la Charte du territoire
- ❖ Aide à la mise en place de projets => coordination, accompagnement des acteurs, mise en lien et recherche de synergies
- ❖ Centre ressource => capitalisation de données et d'analyses sur le territoire au sein d'un observatoire territorial local en cours de constitution

Le Pays travaille ainsi sur l'emploi, les compétences, la formation. Il co anime avec la région un groupe de travail (groupe partenaires pour la formation, GPF) sur l'offre de formation et son adéquation avec les besoins du territoire. Objectif : faire travailler ensemble les acteurs locaux de la formation.

Autre secteur important de réflexion et d'action, développé en lien avec la CLI : les problématiques de l'insertion (parcours individuels, pérennité et développement des structures d'insertion, etc.).

En terme de personnel et de moyens : 7 salariés dans le PCM.

Les partenaires sont invités à participer au travail du Pays s'inscrivant au Conseil de Développement (adhésion 5€), peuvent adhérer les entreprises, associations, particuliers, élus, etc.

Elle précise que le Pays a pour l'instant peu travaillé avec les organisations syndicales. Elle voit donc dans le partenariat avec la CRT un apport extrêmement positif.

### **3 – Proposition et débat**

Jean Maillet précise alors la proposition de l'Etat : développer des territoires de projet sur des programmes d'action en signant avec des partenaires sociaux des accords cadres emploi – compétences (EDEC de territoires) et en mobilisant des moyens sur des actions de GPEC. La question qui se pose : quels seraient les axes qui pourraient être pris pour agir au plan territorial en prenant en référence la question de savoir comment le dialogue social adapté à ce territoire pourrait permettre de maintenir et développer l'emploi.

Il indique que cet EDEC devrait être mis en place au 30 juin 2008 d'où une certaine urgence.

Cette proposition donne lieu à réflexions et débat.

Marie Louise Estrem évoque le problème de l'ASFODEL, association locale de développement de la formation, dont elle indique qu'elle est en *'redressement judiciaire'*. Elle s'interroge sur le fait de *'savoir si c'est significatif sur l'état de la formation dans ce pays où sévit un fort taux de chômage'* ajoutant qu'apparemment *'la structure bénéficiait d'un fléchage de l'ANPE qui lui envoyait des stagiaires. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, d'où les difficultés'*.

Emmanuelle Benson estime qu'une des questions importantes à prendre en compte est de savoir *'comment organiser les structures de formations afin qu'elles travaillent davantage en complémentarité et moins en concurrence'*. Elle ajoute que l'ASFODEL bénéficie du DLA pour tenter de pérenniser les emplois et la structure.

Pour Marc Adivèze, *'le dialogue social local, c'est avant tout dans les entreprises'*. Plusieurs questions : *'Quid de la mise en place des Délégués du Personnel dans les entreprises de plus de 10 salariés. Faudrait-il avoir un état des lieux ?'* Il s'interroge sur la mise en adéquation de l'offre de formation et de l'offre d'emploi. A ses yeux, *'la formation ne débouche pas forcément sur l'emploi'* et que *'souvent la formation est utilisée que comme une fin en soi'* ce qui justifierait peut-être une action Délégués du Personnel dans les entreprises, un recensement, une action document unique. Jean Maillet estime qu'en effet il faudrait peut-être repenser l'utilisation du DU. Emmanuelle Benson souligne que la problématique du dialogue social est spécifique dans les micros entreprises, qui forment la majeure partie du tissu économique du Pays, et à ce titre, il y a un champ de travail intéressant à explorer.

Pour Luc Waxin, *'le dialogue social est présent dans l'entreprise mais reconnaît qu'à ce jour, il n'existe pas de manière organisée'*. Il cite l'Accord national CNPA pour les 0,15% pour le dialogue social avec un recours rejeté en cassation. Donc son application. Aujourd'hui, l'UPA est partante pour la mise en œuvre locale.

Il propose d'axer la réflexion en matière d'emploi chez les artisans sur *'la problématique vieillissement des chefs d'entreprise (transmission d'entreprise), et du vieillissement des salariés (recrutement, amélioration des conditions de travail – pour les seniors), et partant l'adéquation entre les besoins de pérennité des entreprises et la formation'*. Il indique qu'une analyse prospective est en cours dans le secteur du bâtiment mais se demande s'il ne faudrait pas adapter les CFA considérant qu'aujourd'hui, la fédération française du bâtiment dirige les CFA et oriente les

formations sur les besoins de grandes entreprises de bâtiment (bancheurs) au lieu de s'occuper des petits artisans.

Selon lui *''il y a urgence à mettre en place la GPEC dans les entreprises''*. Il signale qu'un outil CAPEB a été adressé aux entreprises et qu'après les diagnostics, va venir la question de la formation.

Bertille Genthial indique qu'il existe dans l'Aude une association interface qui fait le lien emploi – formation (ADEFA) dans le secteur agricole. La question serait donc *''comment, dans l'agriculture, faire du dialogue social un outil facilitateur dans le but de créer ensemble et donc comment produire ensemble des moyens de dialogue ?''*

Jean-Paul Ternissa évoque deux interrogations qui lui paraissent importantes : comment avoir une employabilité sur l'année des salariés (notamment agricoles) à temps partiel, à durée déterminée ou saisonniers ? Quel pourrait le rôle des coopératives ou des groupements d'employeurs ? Comment faire face à la crise viticole, quelles alternatives mettre en œuvre ? Comment envisager une diversification de l'activité des agriculteurs ?

Emmanuelle Benson signale qu'une réflexion sur l'éco construction et l'utilisation d'agro matériaux (le chanvre, la paille) est menée en collaboration avec la chambre d'agriculture. Un travail de structuration de la filière bois – énergie à l'échelle du Pays est aussi en cours, en lien avec le Conseil général : étude de gisement, emplacement des zones de stockage, repérage des demandes en bois énergie.

Alain Guilhem pense que *''les métiers du bâtiment vont connaître une révolution totale au vu des changements de norme en consommation d'énergie, label, etc''*. Selon lui et à ce jour, *''il y a très peu d'entreprises pour répondre aux appels d'offre de constructions nouvelles. Cela nécessitera aussi une formation des salariés, mais à quoi ? Solaire ? Eolien ?...''*. Il ajoute que les artisans vont peut être devenir des sous-traitants d'EDF qui sera le seul à proposer des diagnostics énergétiques et des liste de professionnels pour les travaux et que les conditions économiques pour les entreprises artisanales seront probablement difficiles à tenir.

Jean Maillet précise qu'il existe un groupement d'employeur sur le PCM, 11 AGIL, qu'il faudrait l'étoffer. Revenant à sa proposition il ajoute que c'est aux acteurs locaux de faire remonter les besoins d'étude, des besoins d'ingénierie, qui pourraient permettre à des idées nouvelles de voir le jour. Il propose de se fixer comme objectifs d'ici fin juin 2008 le partage d'une vision économique locale et la définition d'un plan d'action triennal (actions d'ingénierie et de formation essentiellement) qui serait mis en œuvre par une commission de dialogue social local. C'est le levier d'action que souhaite financer l'Etat.

Pour Patrice Drucbert, le croisement de la GPEC avec les conventions collectives risque de les détourner d'où redéfinition des métiers et des compétences, remise en cause des salaires de la grille, des profils de métiers et des nouvelles définitions de postes et de compétences. Autre conséquence pour le salarié : ne plus savoir où se situer dans la grille.

*''Les organisations syndicales doivent élargir leur réflexion à un périmètre plus vaste que celui de l'entreprise, c'est celui du territoire''* estime Patrice Couderc. Il ajoute *''la GPEC est trop souvent un outil à l'initiative de l'employeur. Les organisations syndicales doivent être pleinement partie prenante de la démarche. Ce n'est pas un outil de management, mais aussi un outil permettant le développement et le parcours de salariés''*. Il considère comme important de se mettre autour de la table pour en parler sur les territoires.

Régis Castel note que 70% des emplois agricoles dans le territoire relèvent de la viticulture et que 60% sont des CDD. Sont en jeux la fidélisation des emplois et la lutte contre l'exode rural. Les outils pour rendre plus attractifs les emplois agricoles reposent sur les conventions collectives départementales et sur la question du logement des salariés agricoles. Il ajoute *“la GPEC ne doit pas être subie”*. Pour lui ce serait *“le moyen de permettre aux organisations syndicales de se l'approprier”*. Il considère que dans l'agriculture le problème est souvent la fidélisation des emplois. Il propose comme piste *“l'œno tourisme”* et se demande si l'on ne pourrait pas envisager la GPEC en inter entreprises ou par filière sur le territoire. Dès lors la question est selon lui de savoir quelle doit être l'implication des services de l'Etat ? Du Pays ?

Pour Alain Guilhem *“la GPEC est un moyen d'ouvrir le dialogue social, de même que la réflexion sur le document unique”*. Mais il s'interroge sur le moyen à apporter aux PME et TPE notant par ailleurs que le fait de partager dans un GE peut être perçu comme un frein. Par contre il considère que *“la GPEC ne doit pas être activée par l'employeur seul et que le DU doit également servir à dialoguer”*.

Paul Artuso demande s'il ne serait pas bon de réfléchir pour voir comment faire vivre le dialogue social interentreprises.

Robert Rougé pense qu'il faudrait *“développer le dialogue social local par le groupement d'employeurs”*. Par contre il considère que *“face à la disparition du service public, il est un peu curieux d'oser parler de développement territorial”*. Il estime qu'il serait bon de se pencher sur la *“structuration des services à la personne, notamment par le biais de la formation qui doit être qualifiante et plus particulièrement en suscitant le développement associatif”*. Les ressources des SAP sont assurées par l'APA et donc sont aux mains des CG. Sans augmentation de la prise en charge APA, il n'est pas possible d'augmenter les salaires. Le choix est politique de la part des CG. Mais est-ce de leur responsabilité ? Est-ce celui de l'Etat qui n'assure pas les transferts ? Sur les services d'aide à domicile, Emmanuelle Benson considère qu'il y a là un champ important avec des problématiques de formation, de temps partiel et de structures porteuses car l'Aude et le Pays Corbières & Minervois présentent la spécificité d'un portage de ces services par les intercommunalités. Une réflexion est en cours sur le Pays pour le regroupement de certains de ces services.

Suite à un certain nombre de remarques concernant les moyens, Patrice Couderc fait deux remarques : l'enveloppe Aide Retour à l'Emploi en LR n'est pas entièrement utilisée. Pourquoi ? Le FUP 200M€ en 2007 n'est pas entièrement utilisé. Pourquoi ? Il conclut *“cela fait des sommes très importantes non utilisées”*. Il ajoute que la VAE n'est pas développée.

Michèle Aussel estime que, si sur ce territoire, il y a le BTP, l'agriculture et les services, il serait bon de travailler aussi sur le secteur du tourisme, à travers la professionnalisation des acteurs et la structuration de la filière.

Pour Bertille Genthial *“OK pour travailler sur le tourisme qui est un véritable lieu de dérégulation en matière sociale”*. Mais elle note le manque d'info des salariés dans les petites entreprises sur la formation et la qualification. Les DIF s'accumulent. Pour quoi faire ? Elle précise par ailleurs *“le problème c'est de demander aux adhérents de devenir des militants”* ajoutant *“il est mal vu de l'employeur de faire du prosélytisme et de se former, d'informer les salariés sur leurs droits”*. Elle note, rejointe en cela par bon nombre d'autres représentants d'organisations syndicales, la difficulté des syndicats à prendre contact, pour les informer, avec les salariés de ce secteur. Est alors évoquée la piste de *“conseillers des salariés”* qui pourrait permettre de contourner cette problématique.

Jean-Paul Ternissa considère que dans les TPE, *‘on constate que le dialogue social est souvent au stade moyenâgeux’*.

Marc Adivèze estime la piste GE très intéressante notamment pour les services à la personne *‘il faut mutualiser pour fidéliser et pérenniser’*. Par contre se pose le problème de la qualification.

#### **4 – Synthèse et orientations**

Après ce large tour d’horizon de réflexions et de propositions, Jean Maillet rappelle qu’il est important que d’ici fin juin 2008 les partenaires soient tombés d’accord à partir d’une vision de la situation économique et de l’emploi local sur un plan d’action triennal qui impacte le territoire au-delà des accords régionaux de branche ou autres. En ce sens il faudra vraisemblablement une série de réunions d’échanges sur les analyses et chantiers en cours afin de voir sur quels aspects développer une ou plusieurs actions concrètes. Il insiste sur le caractère d’urgence précisant qu’in fine le Pays devra y jouer un rôle de gouvernance.

Dans la démarche il considère comme essentiel de faire en sorte que les acteurs locaux puissent y participer selon un process à déterminer rappelant que si la GPEC est un outil souvent déclenché à l’initiative de l’employeur il est fondamental que les salariés et donc les syndicats l’investissent vu que cet outil est particulièrement utile au salarié.

Yves Jolis pose alors la question aux partenaires de la faisabilité concrète de la mise en chantier de ce projet. L’ensemble des représentants des organisations patronales et syndicales soulignent alors qu’il peut leur être un peu difficile, comme pour l’information auprès des salariés ou des chefs d’entreprises, de *‘détacher’* voire de trouver des représentants au sein des unions départementales ou des unions locales pour travailler au projet proposé pour le territoire.

Tous conviennent cependant qu’il y a là une perspective extrêmement positive pour le territoire, tant au niveau des employeurs que des salariés et partant pour le développement de l’activité socio économique du territoire. Ils s’engagent donc à apporter, sous des formes variant en fonction de leurs possibilités, leur force de propositions, leur aide et leur contribution.

Angel Fabris considère que *‘le fait de mettre les idées en commun, d’en dialoguer et d’en débattre pour construire ensemble représente un atout majeur pour mener à bien cette démarche’*. Il regrette cependant l’absence de représentants de certaines organisations patronales. Sur ces deux points il est rejoint par l’ensemble des participants.

Yves Jolis fait alors un court point d’étape. Il récapitule les principales pistes thématiques et réflexions évoquées au cours de la réunion, notamment :

- éco construction
- travail saisonnier / agriculture
- aide à la personne
- développement des GE

Et les problématiques soulevées :

- dialogue social interentreprises
- comité d’entre prise territorial
- harmonisation et coordination des formations
- adéquation des formations aux emplois

Il propose que la prochaine réunion ait pour objet principal de définir de façon collégiale le ou les points majeurs qui pourraient constituer le fondement de la mise en place d'un Edec territorial sur le Pays. Cette proposition est adoptée.

Il indique par ailleurs que ce groupe a vocation à rester ouvert à tous partenaires non présents à ce jour, et rappelle que la CRT appuiera les orientations décidées car elles s'inscrivent parfaitement dans la volonté de ses membres de susciter la création "d'espaces de dialogue social territorial" ayant pour vocation de mettre en œuvre des projets concrets adaptés aux réalités et problématiques territoriales.

Enfin vu l'échéance de fin juin 2008 il rappelle que celle-ci imposera tout naturellement des réunions régulières afin d'aboutir dans de bonnes conditions à l'élaboration du projet.

Aucune autre question n'étant soulevée, la réunion est levée à 17h.

## **5 –Planning prochaine réunion**

D'un commun accord, **la prochaine réunion** de la Commission " Dialogue social territorial Corbières Minervois" est fixée **le mardi 12 février 2008 à 14 h.**

**Lieu : siège du Pays Corbières Minervois, Maison Gibert, 24 rue Max Dormoy, Lézignan-Corbières**

Pour info / contact :

Secrétariat de la CRT, Yves Jolis : [yves.jolis@yahoo.fr](mailto:yves.jolis@yahoo.fr)

Pays Corbières Minervois, Emmanuelle Benson : [direction@payscorbieresminervois.fr](mailto:direction@payscorbieresminervois.fr)